

AR Prefecture

024-212400675-20260911-D2026-99-BF

Reçu le 15/09/2026

Etablissement : COMMUNE LE BUGUE

Budget : BUDGET PRINCIPAL

Décision Modificative

Année 2026

Page n° 1

Département : DORDOGNE

Poste Comptable : SGC DE SARLAT

Date de Séance : 11/09/2026

Augmentation de crédit

N° 02

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

D2026-99

L'an deux mil vingt six , le onze septembre, le Conseil Municipal de la Commune du Bugue, dûment convoqué, s'est réuni en session Ordinaire, à la Médiathèque Gérard FAYOLLE, sous la présidence de Bernard CROUZET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04/09/2026

Etaient PRESENTS : B. CROUZET, I. NORMAND, J. TOURNIÉ, A. MONTASTIER-MORINVAL, J.-L. PICARD, L. ANDRIEUX, R. NGUYEN HUU CHIEU, A. SUDRIE, K. SCOTT, V. LACHERÉ, V. BRASSIER, A. SPIJKER LENZ, T. ROUCHY, D. TORRENT, F. CHOUIKH, J.-S. PERUSIN, M. BAHLOUL, N. TRICARD, J.-L. COUDEYRAT

Excusés :

A. MENEGHELLO mandat à V. BRASSIER

P. GUINOT mandat à B. CROUZET

F. GODRIN mandat à R. NGUYEN HUU CHIEU

C. TROMPEAU mandat à A. MONTASTIER-MORINVAL

Etait ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. BAHLOUL

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **Augmentation et virement de crédits**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Entretien, réparations bâtiments publics	615221(011)	26 000,00		
Entretien bois et forêts	61524(011)	2 402,00		
Pots et ceremonies	62321(011)	3 000,00		
Fêtes et sports	62323(011)	2 000,00		
Autres participations	6568(65)	4 300,00		
Subv. fonct. autres communes	657348(65)	2 000,00		
Biodiversité et aménités rurales			748374(74)	21 476,00
Autres			75888(75)	18 226,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		39 702,00		39 702,00
OP : SPORTS DIVERS		9 000,00		
Autres bâtiments publics	21318(21)	9 000,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		9 000,00		0,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture en date du 15/09/2026 et de la publication en date du 15/09/2026.

A la Médiathèque Gérard FAYOLLE, le 11/09/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire

la secrétaire
de séance :
M. BAHLOUL

Bahloul



le Maire
B. Crouzet

[Signature]